



Vie Autonome France
Coordination Handicap et Autonomie

« Situations de Handicap, Autonomie et Citoyenneté »

COMBAT

(Comité d'Organisations et de Militants de Base pour l'Accessibilité Totale)

La Résistance s'organise !

Amer anniversaire.

Le 6 août 2015, l'Assemblée Nationale ratifiait l'Ordonnance du 26 septembre 2014 en matière d'accessibilité du cadre bâti et des transports à la quasi-unanimité : les socialistes (PS), les radicaux de gauche (PRG), les centristes (UDI et MODEM), et la droite extrême (FN) approuvant comme un seul homme la remise en cause officielle des textes antérieurs sur le sujet, tandis que la droite (LR, ex-UMP) se réfugiait dans une « abstention bienveillante » et les écologistes (EELV) dans une « abstention vigilante » ! Seuls les députés du front de gauche (PC), prenant en compte les analyses du Mouvement associatif mobilisé, votaient contre cette loi de ratification. Ce alors même que les premières conséquences désastreuses de son application apparaissaient déjà au terme des 10 mois écoulés !

Rien n'est perdu.

Suite aux différents recours préparés par quelques militants décidés entraînant derrière eux plusieurs Associations, le Conseil d'État a annulé différentes dispositions régressives des textes réglementaires de mars 2014 et décembre 2014. À l'évidence, d'autres succès seront obtenus auprès de la Haute Juridiction.

Mais cela ne suffit pas !

L'indispensable mobilisation des personnes dites handicapées, et au-delà.

Plus modestement qu'en 1940 -- chacun le comprend bien ! -- et sans confondre les situations, « Combat » appelait le 18 juin 2016 « toutes les personnes qui se sentent concernées par les difficultés liées à l'inaccessibilité de notre environnement en termes de cadre bâti et de transport, personnes dites handicapées ou non, personnes âgées en rupture d'autonomie ou non, à un sursaut collectif et à une résistance de longue haleine ! ».

Devant la floraison de nombreux « bricolages » à l'entrée de divers ERP (commerces de bouche, pharmacies, restaurants, agences bancaires, etc....) dans les villes et les villages, « Combat » commence à recevoir des photos envoyées par quelques-uns d'entre vous, photos qui illustrent bien les aberrations que l'on peut constater ici ou là au quotidien.

Merci donc aux premiers Résistants. Continuons en nous transformant en photographes traquant le moindre « bricolage » que souvent, de bonne foi, de nombreux exploitants d'ERP ont fait réaliser sur les conseils payés à grands frais de quelques argousins à l'affût.

Pour **COMBAT**.

Vincent Assante.



Madame la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées démontre, ici dans un ERP, les limites d'une rampe amovible qui, par essence, nécessite l'intervention d'un tiers tant pour sa mise en place que pour son remisage.

C'est cela l'accessibilité ?



Entrée d'une pharmacie :

une marche de 10 cm et une compensation à 45 %, impossible à franchir seul en fauteuil roulant ! Prise du dessus, la photographie ne le montre pas. Cela m'apprendra à photographier de profil et à la hauteur voulue, et non du dessus (V A)

Là encore,
impossible de
pénétrer dans
l'hôtel sans aide.
C'est cela
l'autonomie ?



Vous avez dit bricolage ? Assurément, oui !
Vous avez dit accessible ? Essayez pour voir !

Au vu de la situation, le coeur n'est pas
à rire. Mais, en l'occurrence, un peu
d'humour ne nuit pas !



Rappel pour une mobilisation générale !

Comment ?

Très simplement !

À l'instar des exemples photographiques précédents, il suffit que chacun d'entre nous prenne une photo de « l'anomalie » aperçue à l'entrée d'un ERP et nous la fasse parvenir par tout moyen à sa convenance !

Nous considérons qu'il s'agit d'une « anomalie », lorsque nous constatons un « bricolage » consistant, ne serait-ce que pour compenser un seuil de quelques centimètres (4 à 10 cm par exemple), à l'installation d'un « mini plan incliné » présentant une pente, de fait ultracourte » de 15 % et plus -- souvent de 45 % dans les exemples déjà relevés dans certaines villes -- et partant tout aussi infranchissable que le seuil d'entrée antérieurement vierge de toute « adaptation », en l'occurrence de toute « pseudo adaptation ».

Bien entendu, il ne s'agit en aucun cas de pratiquer une délation.

C'est pourquoi, il est recommandé de ne pas faire une photographie de la façade de l'ERP où pourrait apparaître son nom.

En revanche, il importe de photographier le seuil d'entrée, et en particulier le « bricolage » réalisé, a fortiori lorsqu'il est visible qu'il n'assure pas plus l'accessibilité du lieu qu'antérieurement, ou lorsqu'il présente de surcroît un danger manifeste.

À partir de là, deux actions convergentes sont possibles.

D'une part, si vous le souhaitez, seul(e) ou avec d'autres personnes concernées, vous pouvez en faire état auprès de la Préfecture, via un courrier ou encore mieux via une délégation à constituer, et bien entendu en informer la presse.

D'autre part, il est indispensable que vous nous fassiez part de vos « découvertes », et éventuellement de vos initiatives, afin que nous puissions comptabiliser toutes les actions de terrain qui auront lieu et leur donner la visibilité souhaitable au plan national.

Il suffira de nous adresser la photographie en indiquant simplement le nom de la Ville et du Département. Collationner un maximum d'exemples de ce type, permettra à « Combat » de démontrer de visu aux Pouvoirs Publics les conséquences de l'application de mesures dites « inclusives » mais qui en réalité se retournent contre les personnes dites handicapées -- à terme contre toute la population au fil de son avancée en âge -- et partant de démontrer l'indéniable utilité sociale de remettre à plat les modalités réglementaires dans ce domaine essentiel !

Ce « recensement » appelle la bonne volonté et la mobilisation de chacun et de tous.